

2^e révision : mars 2025

Qui devrait utiliser cette liste de vérification

La présente liste de vérification est destinée aux administrateurs et au personnel d'une variété de lieux d'hébergement collectif (LHC) (p. ex., foyers de groupe, établissements pour enfants ou jeunes, refuges, maisons de chambres, pensions, dortoirs). Bien qu'elle n'ait pas été créée spécifiquement pour les établissements correctionnels, certains de ses éléments pourraient également s'y appliquer. Comme les LHC varient sur leur plan de leur taille, de leur mission et de la complexité des soins qui y sont prodigués, les principes et facteurs qui sont énoncés dans la liste de vérification ne seront pas toujours applicables, appropriés ou possibles dans certains d'entre eux; ils sont présentés afin que les LHC et les bureaux de santé publique (BSP) les envisagent et les adaptent à leur situation particulière.

Cette liste de vérification ne s'applique pas aux foyers de soins de longue durée ni aux maisons de retraite (il y a une [liste de vérification](#) propre à ces établissements)¹.

Quand utiliser cette liste de vérification

La présente liste de vérification peut être utilisée pour prévenir les éclosions de maladies transmissibles ou infectieuses dans les LHC, effectuer les préparatifs requis au cas où il y aurait une éclosion, et gérer les éclosions éventuelles. Elle s'ajoute aux conseils, lignes directrices, recommandations, directives et autres consignes des ministères provinciaux et BSP locaux, mais n'a pas pour but de les remplacer. Certains établissements se servent des termes « résident » ou « locataire », mais le terme « client » est utilisé tout au long du présent document par souci d'uniformité.

Ressources :

- [Recommandations pour la prévention et le contrôle des éclosions dans les établissements et les lieux d'hébergement collectif](#)² (dans la section Documents de référence).
- [Annexe 1 : Définitions de cas et information propre à chaque maladie. Disease: Respiratory Infection Outbreaks in Institutions and Public Hospitals](#)³ (sous la lettre « R » dans la section Protocole concernant les maladies infectieuses).
- [Ressources à l'intention des lieux d'hébergement collectif sur la COVID-19 de SPO](#)⁴.

La présente liste de vérification est divisée en deux parties : la partie A porte sur la prévention des éclosions et les préparatifs requis au cas où il y aurait une éclosion, et la partie B porte sur la gestion des éclosions.

PARTIE A: Préparatifs et prévention

1 - Préparatifs	2
2 - Personnel et visiteurs	3
3 - Dépistage et surveillance	4
4 - Immunisation	5
5 - Places d'hébergement	5
6 - Tests de dépistage	6
7 - Port du masque	6
8 - Équipement de protection individuelle (ÉPI)	6
9 - Prévention et contrôle des infections (PCI)	7
10 - Activités et repas	8
11 - Communications	9
12 - Qualité de l'air et ventilation	9
Références	18

Partie B: Gestion des éclosions

1 - Premières étapes	10
2 - Clients d'une zone d'éclosion	11
3 - Personnel et visiteurs	13
4 - Tests de dépistage	13
5 - Transport	14
6 - Activités et repas	14
7 - Communications	15
8 - Avis de fin d'éclosion	16
9 - Annexe A : Liste des clients, membres du personnel et visiteurs malades	17
Références	18

Coordonnées de la personne qui remplit la présente liste de vérification

Prénom : _____ Nom de famille : _____
Signature : _____ Date où l'on commence à remplir la
liste de vérification (aaaa-mm-jj) : _____
Poste : _____ Organisation : _____

PARTIE A : PRÉPARATIFS ET PRÉVENTION

1 - Préparatifs

1.1 Coordonnées

Le personnel a appris comment joindre les personnes et accéder aux ressources essentielles, y compris :

Oui	Non	les personnes essentielles du LHC
Oui	Non	les fournisseurs de soins de santé du LHC
Oui	Non	le localisateur de bureau de santé publique (BSP) ⁵

1.2 Documentation pertinente revue

Les ressources et documents d'orientation clés suivants ont été passés en revue :

Oui	Non	Recommandations pour la prévention et le contrôle des éclosions dans les établissements et les lieux d'hébergement collectif ²
Oui	Non	Pratiques exemplaires en matière de prévention de la transmission des infections aiguës des voies respiratoires dans l'ensemble des établissements de santé ⁶

1.3 Désignation des responsables des interventions et des membres de l'équipe de gestion des éclosions

Oui	Non	Une personne a été nommée responsable de la planification et des interventions en cas d'éclosion dans le LHC.
Oui	Non	Une personne a été nommée responsable de la prévention et du contrôle des infections (PCI).
Oui	Non	Une personne désignée/suppléante a été identifiée nommée pour remplacer la personne responsable de la PCI en cas d'absence ou de maladie, ou pour la couverture après les heures de bureau. <ul style="list-style-type: none">• Des ressources sur la PCI sont accessibles dans le site Web de SPO⁷.
Oui	Non	Une équipe chargée de la planification et des préparatifs a été constituée; elle pourrait être semblable à l'équipe de gestion des éclosions (EGE) durant une éclosion, et être composée des personnes suivantes : représentant du BSP, responsable des éclosions du LHC, administrateurs, gestionnaires, responsable du nettoyage environnemental, responsable de la PCI, personnel de soins de santé (s'il y a lieu) et responsable de la santé au travail et des communications.



1.4 Plan de prise en charge des clients malades

Oui	Non	Le LHC tient à jour les coordonnées des membres de la famille, tuteurs légaux ou mandataires spéciaux des clients.
Oui	Non	Le LHC a prévu un espace sûr pour l'isolement, idéalement une chambre individuelle bien aérée avec une porte qui se ferme et un accès à une salle de bain privée, ou un endroit éloigné des autres clients.
Oui	Non	Le LHC a dressé des plans d'accès à des soins médicaux et à des traitements auxquels les clients sont admissibles.
Oui	Non	Le LHC a mis au point des méthodes d'identification des contacts à risque élevé, en consultation avec le BSP local.
Oui	Non	Le LHC a dressé un plan de soins spécialisé pour les clients gravement malades.
Oui	Non	Dans la mesure du possible, les membres du personnel sont affectés à une seule cohorte durant un quart de travail afin de limiter les interactions entre le personnel de différentes zones.

2 - Personnel et visiteurs

2.1 Coordonnées

Oui	Non	Le LHC dispose des coordonnées à jour de tous les membres du personnel et visiteurs.
Oui	Non	Le LHC a dressé un plan visant à assurer le respect de toute politique relative aux visiteurs, qu'elle soit spécifique à un secteur ou provinciale (p. ex., dépistage, port du masque, autosurveillance des symptômes, autres restrictions en cas d'isolement des clients ou d'éclosion dans le LHC).

2.2 Déclaration des cas de maladie et absence du travail

Oui	Non	Les membres du personnel sont invités à avertir le gestionnaire en cas de symptômes de maladie infectieuse (p. ex., symptômes respiratoires, diarrhée, vomissements, éruptions).
Oui	Non	Les membres du personnel et tous les visiteurs sont informés qu'ils doivent rester chez eux lorsqu'ils sont malades, même si leurs symptômes sont légers, et suivre les directives provinciales en matière de dépistage.
Oui	Non	Il est conseillé aux membres du personnel et aux visiteurs d'avertir un superviseur ou un gestionnaire s'ils commencent à se sentir mal pendant qu'ils sont dans le LHC.
Oui	Non	Les membres du personnel et les visiteurs essentiels sont informés qu'ils doivent rester chez eux lorsqu'ils sont malades, et suivre les consignes pertinentes de leur lieu de travail quant au retour au travail. <ul style="list-style-type: none"> • Pour plus de détails, voir le document Recommandations pour la prévention et le contrôle des éclosions dans les établissements et les lieux d'hébergement collectif² (dans la section Documents de référence).

2.3 Autres sources de personnel

Oui	Non	Des plans ont été dressés pour la dotation en personnel de remplacement au besoin durant une éclosion (p. ex., personnel pour les périodes de pointe, absences pour cause de maladie).
-----	-----	--



3 - Dépistage et surveillance

3.1 Dépistage actif et à l'arrivée

Oui	Non	Le LHC a dressé un plan prévoyant que le personnel, les visiteurs et les clients surveillent leurs symptômes de maladie ou d'infection respiratoire ou gastrointestinale aiguë (p. ex., toux, fièvre, nausées, vomissements, diarrhée ou éruptions infectieuses).
Oui	Non	Le LHC utilise ou adapte les outils de dépistage élaborés par le ministère de la Santé, comme l'Outil de dépistage de la COVID-19 pour les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite ⁸ .
Oui	Non	Le personnel et les visiteurs qui ont échoué au dépistage passif ne doivent pas entrer dans le LHC. <ul style="list-style-type: none"> • En consultation avec le BSP local, le LHC peut envisager d'autoriser l'entrée d'une personne qui a échoué au dépistage pour des raisons humanitaires ou palliatives.
Oui	Non	Le LHC a prévu un endroit sécuritaire où procéder à l'isolement des clients qui ont échoué au dépistage.
Oui	Non	Du désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA) est fourni à toutes les personnes qui entrent dans le LHC.
Oui	Non	Des masques médicaux sont fournis au personnel, aux visiteurs et aux clients, et leur sont accessibles.
Oui	Non	Les membres du personnel disposent d'un accès facile à de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) à l'entrée du LHC et l'utilisent selon leur évaluation des risques au point de service.
Oui	Non	Des affiches ont été installées (y compris à l'entrée) demandant d'informer un membre du personnel en cas de signes et de symptômes de maladie infectieuse (p. ex., toux, fièvre, nausées, vomissements, diarrhée ou éruptions infectieuses).

3.2 Registre des personnes entrant dans le LHC

Oui	Non	Le LHC tient un registre des personnes hébergées et de la chambre qu'elles occupent, ainsi que du lit qu'elles occupent si la chambre compte plusieurs lits.
-----	-----	--

3.3 Surveillance continue

Oui	Non	Les clients sont invités à aviser le personnel s'il ne se sentent pas bien ou s'ils présentent des symptômes pertinents (p. ex., symptômes respiratoires, diarrhée, vomissements, éruptions).
Oui	Non	Les membres du personnel et les visiteurs sont avisés de surveiller leurs propres signes et symptômes, et d'informer leur superviseur ou gestionnaire s'ils ne se sentent pas bien.
Oui	Non	Les membres du personnel savent qu'ils doivent aviser le BSP local et tout autre organisme approprié dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Les lignes directrices provinciales en vigueur indiquent qu'il faut le faire en raison des résultats du dépistage (p. ex., si le client obtient un résultat positif à un test de dépistage d'une maladie infectieuse dans le cadre d'une éclosion soupçonnée ou confirmée et est présumé avoir été contaminé dans le LHC ou dans un lieu indéterminé). • Le nombre de clients, de membres du personnel ou de visiteurs fréquents qui sont malades est plus élevé que ce à quoi on pourrait s'attendre.



4 - Immunisation

4.1 Statut immunisation

Oui	Non	S.O.	Le LHC offre dès que possible aux clients nouvellement admis qui n'ont pas reçu le vaccin annuel contre la grippe au cours de la saison des infections respiratoires et aux autres clients qui ne sont pas à jour dans leurs doses de vaccin contre la COVID-19 toutes les doses de vaccins auxquelles ils sont admissibles.
Oui	Non	S.O.	Le LHC prend note des clients qui ont reçu le vaccin annuel contre la grippe et une série complète de vaccins contre la COVID-19, y compris toutes les doses de rappel auxquels ils étaient admissibles.
Oui	Non	S.O.	D'autres immunisation figurant dans le document intitulé calendrier de immunisation financée par le secteur public en Ontario ⁹ comme le vaccin antipneumococcique polysaccharidique et le vaccin contre le zona, sont également recommandés aux clients admissibles.

5 - Places d'hébergement

5.1 Places prévues à l'extérieur du LHC

Oui	Non	S.O.	Des places ont été prévues pour les clients à l'extérieur du LHC au besoin pour favoriser la distanciation physique, pour les clients malades ou en cas d'éclosion (p. ex., hôtels ou motels, établissements fermés, dortoirs).
-----	-----	------	---

5.2 Lits pour les clients

Oui	Non	S.O.	Le LHC utilise des stratégies pour favoriser la distanciation physique (maintien d'une distance d'au moins deux mètres) entre les clients ne pouvant pas être hébergés dans des chambres individuelles (p. ex., marques sur les murs/le sol, cloisons, alternance des têtes/pieds de lits, retrait des lits superposés, aménagement d'espaces de lits dans des salles additionnelles du LHC). Remarque : Les cloisons peuvent nuire à la bonne aération/ventilation.
-----	-----	------	--

5.3 Isolement sur place

Oui	Non	S.O.	Si possible, une ou plusieurs chambres individuelles bien aérées avec une porte qui se ferme et, idéalement, une salle de bains privée ont été réservées pour les clients devant s'isoler.
Oui	Non	S.O.	Si aucune chambre individuelle n'est libre, les clients sont gardés à l'écart des autres ou sont regroupés (en cohortes) en assurant la distanciation physique (de deux mètres), idéalement au moyen de barrières en guise de séparateurs.

5.4 Admissions et transferts – séjours de longue durée

Oui	Non	S.O.	Les nouveaux clients et les clients provenant d'autres établissements sont évalués au téléphone, si possible, pour déterminer s'ils présentent des symptômes de maladie infectieuse, et un dépistage actif est effectué à l'arrivée.
-----	-----	------	--

5.5 Clients à risque élevé

Oui	Non	S.O.	Un plan a été établi en vue de placer les clients à risque élevé de maladie grave dans des chambres individuelles en cas d'éclosion (p. ex., personnes âgées ou ayant des troubles médicaux sous-jacents).
Oui	Non	S.O.	Un plan a été établi pour séparer les clients à risque élevé (p. ex., les personnes âgées) des autres clients, comme ceux qui entrent dans le LHC et en sortent souvent, s'il n'y a pas de chambres individuelles libres lors d'une éclosion.



6 - Tests de dépistage

6.1 Tests de dépistage pour les clients et le personnel

Oui	Non	S.O.	Le LHC a dressé un plan en vue de faire subir aux clients et au personnel des tests de dépistage de pathogènes viraux (p. ex., grippe, COVID-19, virus respiratoire syncytial) tel que requis pour les soins cliniques ou la gestion de la santé publique ^{2,3} .
Oui	Non	S.O.	Le LHC a dressé un plan visant à obtenir les résultats des tests de dépistage et à gérer les soins aux patients en conséquence.

7 - Port du masque

7.1 Port du masque par le personnel et les visiteurs (voir la section 8 pour les aspects relatifs à l'ÉPI)

Oui	Non	S.O.	Des masques médicaux (bien ajustés sur le nez et la bouche et sous le menton, sans ouvertures) sont à la disposition des personnes qui souhaitent en porter un.
Oui	Non	S.O.	Lorsque le port continu et universel du masque est en vigueur, le LHC fournit de l'information.
Oui	Non	S.O.	Lorsque le port continu et universel du masque n'est pas en vigueur, le LHC demeure favorable au port du masque, et met des masques médicaux à la disposition des personnes qui souhaitent en porter un.
Oui	Non	S.O.	Lors d'une d'éclosion, les visiteurs peuvent porter un masque médical à l'intérieur du LHC.

8 - Équipement de protection individuelle (ÉPI)

8.1 ÉPI pour les soins directs

Oui	Non		De l'ÉPI propre et sec est facilement accessible dans l'ensemble du LHC.
Oui	Non		Le personnel effectue une évaluation des risques au point de service avant chaque interaction avec un client.
Oui	Non		Le personnel porte des gants et une blouse, selon son évaluation des risques au point de service, lorsqu'il fournit des soins ou des services directs à un client.
Oui	Non		Le personnel et les visiteurs essentiels portent une protection oculaire (p. ex., lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sécurité avec protection latérale), ainsi qu'un masque médical bien ajusté ou un respirateur N95 ajusté (ou équivalent approuvé), selon leur évaluation des risques au point de service.

8.2 Approvisionnement en ÉPI

Oui	Non		Le LHC a dressé un plan pour assurer l'approvisionnement adéquat de respirateurs N95, de masques médicaux, de protections oculaires (p. ex., écrans faciaux), de blouses et de gants. <ul style="list-style-type: none"> • Consulter le PPE Burn Rate Calculator pour planifier et optimiser l'utilisation de l'ÉPI¹⁰.
-----	-----	--	--



8.3 Formation

Oui	Non	On montre au personnel et aux visiteurs essentiels comment mettre et enlever l'ÉPI, y compris un respirateur N95 ajusté dont l'étanchéité a été vérifiée ou un masque médical bien ajusté, une protection oculaire et une blouse.
Oui	Non	On montre au personnel et aux visiteurs essentiels comment effectuer une évaluation des risques au point de service avant chaque interaction avec un client. <ul style="list-style-type: none"> • Parmi les exemples de services et de soins directs figurent l'aide pour se nourrir, s'habiller, prendre son bain, faire sa toilette, se raser ou se tourner, et le soin des plaies.
Oui	Non	Les membres du personnel et visiteurs essentiels sont sensibilisés à la nécessité de porter un respirateur N95 dont l'étanchéité a été vérifiée ou un masque médical lorsqu'une intervention médicale générant des aérosols est pratiquée sur une personne, et on leur montre comment utiliser correctement ce respirateur ou ce masque médical (p. ex., quand et comment le mettre et l'enlever).
Oui	Non	Le LHC se reporte aux ressources clés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Pratiques exemplaires en matière de prévention de la transmission des infections aiguës des voies respiratoires dans l'ensemble des établissements de santé⁶. • Vidéos montrant comment mettre¹¹ et enlever¹² l'ÉPI. • Comment effectuer une évaluation des risques au point de service¹³. • Affiche montrant comment mettre et enlever l'ÉPI¹⁴. • Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé¹⁵.

9 - Prévention et contrôle des infections (PCI)

9.1 Sensibilisation et formation

Oui	Non	Les pratiques de PCI sont vérifiées régulièrement, et plus souvent lors d'éclosions.
Oui	Non	Le personnel, les clients et les visiteurs sont informés de l'étiquette respiratoire appropriée : <ul style="list-style-type: none"> • Se tourner la tête pour éviter de tousser ou d'éternuer dans la direction d'autres personnes. • Tousser ou éternuer dans un mouchoir, ou si l'on n'a pas de mouchoir, dans sa manche ou son coude, jeter le mouchoir dès que possible dans une poubelle à ouverture sans contact munie d'un sac, puis se laver les mains avec du DMBA, ou avec de l'eau et du savon si elles sont visiblement souillées. • Consulter la feuille de renseignements <i>Ne transmettez pas votre toux</i> de Santé publique Ontario pour de plus amples renseignements¹⁶.
Oui	Non	Le personnel, les clients et les visiteurs sont informés de la nécessité de se laver souvent les mains, du moment de le faire et de la façon correcte de se les laver, y compris : <ul style="list-style-type: none"> • à l'entrée dans le LHC et avant d'en sortir; • avant de toucher des surfaces ou d'utiliser des aires communes ou des équipements communs, et après l'avoir fait; • avant de manger; • avant et après la préparation d'aliments; • avant de mettre un masque médical ou de l'ÉPI, avant de l'enlever et après l'avoir enlevé; • après avoir toussé ou éternué dans un mouchoir et jeté le mouchoir dans une poubelle à ouverture sans contact; • avant de se toucher le visage (y compris avant de fumer et après avoir fumé); • après avoir utilisé la salle de bains; • quand ses mains sont visiblement sales. • Consulter le document Étapes recommandées : Mise en place d'équipement de protection individuelle (ÉPI) / Retrait d'équipement de protection individuelle (ÉPI)¹⁴ (diapositives 3 et 4) et la page Web sur l'hygiène des mains¹⁷ pour obtenir de plus amples renseignements.



9.2 Fournitures d'hygiène des mains

Oui	Non	<p>Le LHC assure l'accès à du savon pour les mains, à des lavabos réservés au lavage des mains, à du désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA) (70 % à 90 % d'alcool), à des serviettes en papier ou à un sèche-mains automatique (p. ex., dans les salles de bains, la cuisine, les espaces communs, à l'entrée de l'immeuble).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le LHC craint que des clients boivent le DMBA, il doit envisager d'utiliser des produits moussants à base d'alcool, des lingettes ou des unités murales verrouillées, des contenants personnels de DMBA ou des lavabos temporaires pour le lavage des mains. • Des affiches sont installées pour rappeler l'importance de l'hygiène des mains aux membres du personnel, visiteurs et clients. • Le LHC prévoit un accès facile à des mouchoirs et à des poubelles à ouverture sans contact.
-----	-----	--

9.3 Nettoyage environnemental

Oui	Non	<p>Le nettoyage environnemental est effectué à l'aide d'un nettoyant ou désinfectant de qualité hospitalière portant un numéro d'identification du médicament (DIN).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le DIN est un numéro à huit chiffres attribué par Santé Canada pour confirmer que l'utilisation du produit est approuvée au Canada.
Oui	Non	<p>Le LHC utilise les produits nettoyants et désinfectants conformément aux directives du fabricant (p. ex., dilution et temps de contact).</p>
Oui	Non	<p>Les aérosols et pulvérisateurs à gâchette ne sont pas utilisés pour les nettoyants ou désinfectants.</p>
Oui	Non	<p>Les membres du personnel des services environnementaux qui effectuent le nettoyage et la désinfection portent un masque médical, une protection oculaire, une blouse et des gants.</p>
Oui	Non	<p>Le LHC effectue le nettoyage et la désinfection des espaces communs (p. ex., salles de bains, cuisines) et des surfaces fréquemment touchées selon un horaire régulier, au moins une fois par jour (deux fois par jour dans les zones d'éclosion) et lorsqu'ils sont visiblement sales.</p>
Oui	Non	<p>Les surfaces fréquemment touchées sont nettoyées et désinfectées à intervalles réguliers (p. ex., une fois par jour et lorsqu'elles sont visiblement souillées) au moyen de désinfectants ayant un DIN.</p>
Oui	Non	<p>Des fournitures adéquates sont à portée de main et un calendrier de nettoyage régulier est affiché pour toutes les surfaces.</p>
Oui	Non	<p>Les espaces de vie sont nettoyés et désinfectés avant l'arrivée de nouveaux clients.</p>
Oui	Non	<p>Les articles partagés qui sont difficiles à nettoyer sont retirés.</p>
Oui	Non	<p>Les chambres hébergeant des clients malades sont nettoyées et désinfectées régulièrement et après leur départ.</p>
Oui	Non	<p>Le matériel partagé servant aux soins des clients est nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.</p>
Oui	Non	<p>Le LHC consulte cette ressource clé : Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé¹⁸.</p>

10 - Activités et repas

10.1 Activités et aires communes

Oui	Non	<p>Le LHC est prêt à modifier ou à remplacer ses programmes et activités dans les aires communes au besoin, à la demande de l'EGE (p. ex., en tenant compte de l'optimisation de l'aménagement et de l'utilisation des aires communes).</p>
-----	-----	---



11 - Communications

11.1 Avis aux personnes pertinentes

Oui	Non	
		Le LHC a élaboré un plan pour aviser les membres du personnel, tous les visiteurs, les clients et leurs familles des mesures prises pour prévenir la propagation des maladies dans le LHC, y compris la façon dont il communiquera avec eux lors d'une éclosion.

11.2 Plan de communication durant les éclosions

Oui	Non	
		<p>Le LHC a élaboré un plan de communication durant les éclosions qui comprend ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désignation d'un porte-parole éventuel pour les relations avec les médias. • Aperçu des personnes à informer en cas d'éclosion, y compris : <ul style="list-style-type: none"> • les fournisseurs de soins de santé; • les LHC voisins qui pourraient avoir des clients en commun; • les personnes à contacter si des membres du personnel sont malades; • d'autres personnes ou organismes, comme les membres du conseil d'administration, les responsables pertinents du ministère, les bailleurs de fonds, les agences de placement des services de bien-être de l'enfance, les syndicats et les agences de personnel. • Coordination avec le BSP local des messages qui sont véhiculés.

12 - Qualité de l'air et ventilation

Bien que la présente liste de vérification se concentre sur la gestion de la qualité de l'air intérieur à des fins de prévention et de contrôle des infections, la stratégie de qualité de l'air intérieur de l'établissement doit prendre en compte d'autres objectifs susceptibles d'entrer en conflit avec les objectifs de la PCI, par exemple, accroître l'apport d'air extérieur peut faire pénétrer des polluants ou nuire au contrôle de la température.

12.1 Aération d'espaces intérieurs

Oui	Non	
		Le LHC a évalué la qualité de l'air intérieur et dressé un plan visant à l'optimiser pour la saison des maladies respiratoires, p. ex., en réglant les systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) pour la saison en consultation avec des spécialistes, en examinant les filtres (des systèmes de CVC et des purificateurs d'air portatifs) et en installant des purificateurs d'air portatifs.
		Les espaces intérieurs sont aérés le mieux possible avec de l'air provenant de l'extérieur, et possiblement au moyen d'une combinaison de stratégies comme la ventilation naturelle (p. ex., ouvrir régulièrement les fenêtres), des ventilateurs extracteurs (p. ex., ventilateurs de salle de bains) et une ventilation centrale au moyen d'un système de CVC (pouvant être muni de filtres; on s'assure que les entrées et sorties d'air ne sont pas obstruées); le ventilateur du système de CVC fonctionne de façon continue ou pendant des périodes prolongées, en consultation avec un professionnel des systèmes de CVC) ^{19,20} .
		Dans les chambres où il est possible de le faire de façon sécuritaire, les fenêtres sont ouvertes souvent et pendant des périodes prolongées (surtout en l'absence de système de ventilation central) ^{19,20} .
		Lorsqu'il y en a dans les chambres des résidents, les ventilateurs extracteurs sont utilisés souvent ou plus longtemps (surtout en l'absence de système de ventilation central) ²⁰ .
		S.O. Le système de CVC, le cas échéant, est entretenu et utilisé correctement. L'utilisation de filtres améliorés est envisagée si possible (en consultation avec un spécialiste des systèmes de CVC).
		Le LHC accorde une attention particulière aux aires communes ou aux espaces partagés par plusieurs personnes (p. ex., salles à manger, salles du personnel) et y apporte des améliorations en priorité.
		Le LHC envisage d'utiliser des purificateurs d'air sur place ou portatifs pour filtrer l'air intérieur, surtout quand les possibilités de ventilation sont limitées ^{20,21} .
		Tous les systèmes de ventilation et de filtration sont entretenus selon les recommandations du fabricant ^{20,21} .



Les LHC qui utilisent des appareils portatifs (p. ex., purificateurs d'air, ventilateurs, climatiseurs) suivent les consignes suivantes :

Oui	Non	S.O.	L'appareil est placé de façon à éviter de pousser l'air de l'endroit où se trouve une personne à l'endroit où s'en trouve une autre ²² .
Oui	Non	S.O.	Un plan d'entretien des appareils est dressé selon les recommandations du fabricant, y compris en ce qui a trait au remplacement des filtres (le cas échéant) ²¹ .
Oui	Non	S.O.	Un appareil qui convient le mieux à la taille de la pièce est choisi et placé à un endroit optimal (les directives du fabricant; la prise et la sortie d'air ne sont pas obstruées; l'appareil ne pose pas de risque de chute) ²² .
Oui	Non	S.O.	Dans la mesure du possible, les clapets d'air extérieur des climatiseurs de fenêtre sont ouverts.

12.2 Activités extérieures

Oui	Non		Le LHC encourage les activités extérieures dans la mesure du possible pour réduire le risque de transmission d'infections respiratoires.
-----	-----	--	--

PARTIE B : GESTION DES ÉCLOSIONS

1 - Premières étapes

1.1 Disponibilité de chambres individuelles

Si une chambre individuelle est disponible :

Oui	Non	S.O.	Le client symptomatique s'isole en attendant les résultats de son test, idéalement dans une chambre individuelle dotée d'une bonne ventilation, d'une porte pouvant être fermée et d'une salle de bains privée.
-----	-----	------	---

Si une chambre individuelle n'est pas disponible :

Oui	Non	S.O.	Le client symptomatique est placé à un endroit se trouvant à au moins deux mètres des autres personnes et porte un masque médical bien ajusté s'il peut le faire sans danger.
Oui	Non		Une EGE est constituée (p. ex., représentant du BSP local, responsable des éclosions du LHC, administrateurs, gestionnaires, responsable des mesures environnementales, responsable de la PCI, personnel des soins de santé (le cas échéant), responsable de la santé au travail, communications).
Oui	Non		L'EGE se réunit régulièrement pour examiner l'état de l'éclosion et les mesures pertinentes.
Oui	Non		La zone d'éclosion est délimitée en collaboration avec le BSP local ⁵ . <ul style="list-style-type: none"> • La zone peut être délimitée en supposant que tous les clients situés dans la zone d'éclosion ont été infectés ou exposés, et qu'ils pourraient se trouver en période d'incubation, en déterminant où se trouve la zone d'éclosion dans le LHC et à quelle fréquence les clients et le personnel passent d'une partie du LHC à une autre et en évaluant la façon dont le LHC est aménagé.
Oui	Non	S.O.	Les clients de la zone d'éclosion sont séparés des autres clients afin d'éviter leur interaction.
Oui	Non	S.O.	Si l'isolement individuel des clients d'une zone d'éclosion n'est pas possible, le LHC a envisagé de les regrouper (en cohortes) conformément aux conseils contenus dans les documents Regroupement en cohorte des résidents lors d'éclosions dans les lieux d'hébergement collectif ²³ et Scénarios de regroupement en cohorte des résidents ²⁴ , ainsi qu'aux directives de l'EGE, en consultation avec le BSP local, si possible.



1.2 Information à recueillir

L'information recueillie et fournie au BSP comprend ce qui suit, sans s'y limiter :

Oui	Non	Le nombre total de clients et de membres du personnel dans le LHC.
Oui	Non	Une liste des clients, des membres du personnel et des visiteurs malades, y compris la date à laquelle ils ont présenté des symptômes ³ , leur statut vaccinal contre la COVID-19, le VRS (le cas échéant) et la grippe, s'ils ont subi des tests, le type de test (antigénique rapide, moléculaire ou les deux) et si des résultats sont disponibles, la date de leur dernière présence dans le LHC et s'ils sont encore dans le LHC (voir l'annexe A pour un exemple de liste);
Oui	Non	Une liste de personnes ayant eu des contacts étroits (p. ex., personnes partageant la même chambre, compagnons de table, autres personnes ayant été à moins de deux mètres) avec des personnes symptomatiques. Remarque : Lors de certaines éclosions, cela peut comprendre l'ensemble de l'unité ou du LHC.

2 - Clients d'une zone d'éclosion

2.1 Sensibilisation des clients

Oui	Non	Les clients ont reçu une formation sur l'utilisation correcte des masques médicaux (c.-à-d. sur la façon de le mettre et de l'enlever) et sur le lavage des mains.
Oui	Non	Les clients ont reçu une formation sur la surveillance de leurs symptômes (p. ex., symptômes respiratoires, diarrhée, vomissements, éruptions) et la déclaration de ces symptômes au personnel, le cas échéant.

2.2 Regroupement des clients en cohortes

Oui	Non	S.O.	Le LHC collabore avec le BSP local s'il a besoin d'assistance sur la façon de regrouper les clients en cohortes et de les garder séparés au sein de ces cohortes.
Oui	Non		Les cohortes sont éloignées le plus possible les unes des autres (p. ex., dans des chambres individuelles ou à au moins deux mètres les unes des autres).
Oui	Non		Des stratégies sont mises en œuvre, au besoin, pour favoriser la séparation des clients qui ne peuvent pas être placés en chambre individuelle, y compris l'utilisation de marques au mur ou sur le plancher et de cloisons ne nuisant pas à la circulation de l'air.
Oui	Non		Le client devant s'isoler qui ne peut pas être hébergé de façon sécuritaire dans le LHC doit être transféré de façon sécuritaire dans un milieu approprié en vue de son isolement (voir la section 5 sur le transport des clients).



2.3 Maintien des clients dans des lieux séparés

Oui	Non	Les clients sont regroupés en cohortes conformément aux principes décrits dans les documents Regroupement en cohorte lors d'éclosions de virus respiratoires ²³ et Scénarios de regroupement en cohorte des résidents ²⁴ .
Oui	Non	L'accès aux aires communes où peuvent se rassembler les clients est restreint ou limité dans la mesure du possible.
Oui	Non	Le LHC donne aux clients de la zone d'éclosion et des autres zones le soutien nécessaire pour assurer leur séparation.
Oui	Non	Le LHC donne aux clients des différentes cohortes de la zone d'éclosion le soutien nécessaire pour qu'ils n'aient pas de contact entre eux.
Oui	Non	Le LHC donne aux clients qui s'isolent le soutien nécessaire pour qu'ils portent un masque médical s'ils le tolèrent.
Oui	Non	Le LHC donne aux clients regroupés en cohortes le soutien nécessaire pour qu'ils se tiennent le plus loin possible les uns des autres (p. ex., dans leur chambre dans la mesure du possible et à au moins deux mètres de distance).
Oui	Non	Lorsque cela est possible, le LHC encourage les clients à utiliser les espaces extérieurs.
Oui	Non	Le LHC a établi une politique concernant les repas en vue de séparer les personnes exposées des personnes non exposées.
Oui	Non	Le LHC modifie ou suspend les activités lors d'une éclosion selon la recommandation du BSP local.

2.4 Suivi de la maladie et de l'aggravation des symptômes

Oui	Non	S.O.	Le LHC vérifie si ses clients sont malades au moins une fois par jour, et deux fois par jour dans une zone d'éclosion. Les grands LHC hébergeant des clientèles de passage font l'évaluation des symptômes de maladie dès que la situation le permet.
Oui	Non	S.O.	Les clients malades font l'objet d'un suivi visant à déceler toute aggravation des symptômes afin que les soins médicaux nécessaires puissent être obtenus rapidement. <ul style="list-style-type: none"> • Pour obtenir de l'aide, appeler Télésanté Ontario (1 866 797-0000), communiquer avec le fournisseur de soins de santé du client ou les services de soins de santé de proximité (si disponibles), ou faire le 9-1-1 en cas d'urgence.

2.5 Admissions

Oui	Non	Le LHC n'accueille pas de nouveaux clients ou limite les admissions lors d'une éclosion.
Oui	Non	Le LHC accueille de nouveaux clients lors d'une éclosion si les risques associés à leur admission sont moindres que les risques associés au fait de ne pas les accueillir, et si le LHC obtient le consentement éclairé des clients. <ul style="list-style-type: none"> • Le LHC consulte le BSP local au moment de l'admission ou du transfert inévitable de patients dans une zone d'éclosion.
Oui	Non	Lorsque l'admission est inévitable, les clients admis à une zone d'éclosion font l'objet d'un dépistage téléphonique des signes et symptômes de maladie avant l'admission.
Oui	Non	Qu'un dépistage ait eu lieu ou non avant l'admission, le LHC soumet les nouveaux clients à un dépistage actif à leur arrivée.
Oui	Non	Le LHC offre dès que possible aux personnes nouvellement admises les vaccins ou doses de rappel pertinents, si elles y sont admissibles (p. ex., grippe, COVID-19).
Oui	Non	L'isolement des clients nouvellement admis à une zone d'éclosion et la possibilité de les soumettre à un test de dépistage font l'objet de consultations avec le BSP local, conformément au document Recommandations pour la prévention et le contrôle des éclosions dans les établissements et les lieux d'hébergement collectif ² (dans la section Documents de référence) du ministère de la Santé et à tout autre document d'orientation pertinent du ministère.

2.6 Absences des clients

Oui	Non	Les clients qui reviennent dans le LHC après une absence font l'objet d'un dépistage visant à déceler leurs signes et symptômes de maladie.
-----	-----	---

2.7 Port du masque par les clients

Oui	Non	Les clients des zones d'éclosion suivent les exigences relatives au port du masque qui sont propres à leur secteur ou qui sont précisées dans les directives du BSP local, s'ils peuvent tolérer le masque et le porter de façon sécuritaire.
-----	-----	---

Remarque : Les enfants de moins de deux ans ne devraient pas porter de masque médical.

3 - Personnel et visiteurs

3.1 Personnel et visiteurs ayant été exposés

Oui	Non	Les membres du personnel et les visiteurs qui pourraient avoir été exposés sont identifiés en consultation avec le BSP local. <ul style="list-style-type: none"> Le LHC tient compte des affectations antérieures dans des zones d'éclosion.
-----	-----	---

3.2 Affectations du personnel

Oui	Non	S.O.	Pour l'ensemble de leurs quarts de travail, les membres du personnel sont affectés si possible à une seule zone, soit une zone d'éclosion ou une autre zone.
Oui	Non	S.O.	Le personnel qui a déjà travaillé dans la zone de l'éclosion demeure affecté à cette zone si possible.
Oui	Non		Les membres du personnel et tous les visiteurs sont avisés d'informer un superviseur ou un gestionnaire s'ils ont fréquenté un autre LHC ou lieu de soins où il y avait une éclosion.

3.3 Lieux de travail multiples

Oui	Non		Le personnel et les visiteurs essentiels sont avisés de suivre toutes les politiques du milieu de travail relatives au travail effectué dans d'autres lieux de travail pendant une éclosion.
Oui	Non		Le LHC songe sérieusement à limiter l'affectation à des lieux de travail multiples afin de prévenir la propagation des maladies à d'autres milieux.

3.4 ÉPI

Oui	Non		Le LHC suit les lignes directrices concernant l'ÉPI qui sont énoncées à la partie A : Préparatifs et prévention, sections 7 et 8 . Les membres du personnel et les visiteurs respectent les exigences du BSP local en ce qui concerne le port du masque.
-----	-----	--	--

4 - Tests de dépistage

4.1 Clients symptomatiques

Oui	Non	Tous les clients symptomatiques sont soumis à des tests de dépistage d'infections (p. ex., COVID-19, grippe, autres virus respiratoires, gastroentérite) sur place ou à un autre emplacement par l'entremise du BSP local.
Oui	Non	Le LHC a mis en place un plan pour l'obtention et l'examen des résultats de test de dépistage.

4.2 Membres du personnel et visiteurs essentiels symptomatiques

Oui	Non	Tous les membres du personnel et visiteurs symptomatiques sont encouragés à subir un test de dépistage de maladies respiratoires ou gastrointestinales selon les indications du BSP local.
-----	-----	--

5 - Transport

5.1 Transport de clients

Oui	Non	S.O.	Le LHC demande un véhicule privé, comme un taxi, pour les clients d'une zone d'éclosion qui ont besoin de transport (p. ex., pour se rendre chez un fournisseur de soins). • Les clients devraient éviter d'utiliser les transports en commun.
Oui	Non	S.O.	Seules les personnes essentielles doivent se trouver dans le véhicule.
Oui	Non	S.O.	Idéalement, le conducteur et les autres passagers portent un masque médical et gardent les fenêtres ouvertes si le temps le permet. Le client s'installe à l'arrière et porte un masque médical s'il le tolère (si cela est indiqué pour les symptômes respiratoires).

6 - Activités et repas

Stratégies de réduction des risques de transmission et des risques liés aux activités collectives dans le LHC :

6.1 Limitation des activités collectives / espaces communs

Oui	Non	S.O.	Dans la zone d'éclosion, en consultation avec le bureau de santé publique local, le LHC peut limiter les activités collectives et les lieux où peuvent se rassembler les clients, le personnel et les visiteurs.
Oui	Non	S.O.	Les clients symptomatiques ne fréquentent pas les aires communes si possible.

Si des aires communes doivent être utilisées :

Oui	Non	S.O.	Chaque groupe fréquente l'aire commune à des périodes différentes, et une période tampon est prévue après chaque période d'utilisation pour nettoyer et désinfecter les surfaces.
Oui	Non	S.O.	La qualité de l'air intérieur est améliorée par la ventilation et la filtration.
Oui	Non	S.O.	Les clients se lavent les mains avant et après avoir utilisé de l'équipement partagé (voir la partie A : Préparatifs et prévention, section 9.3 pour des renseignements sur le nettoyage et la désinfection).
Oui	Non	S.O.	Le LHC facilite les interactions entre ses clients et les membres de leur famille ou leurs amis à l'aide de la technologie (p. ex., téléphone, vidéo, communications en ligne).

6.2 Repas et utilisation des cuisines

Oui	Non	S.O.	S'il est offert, le service de plateaux-repas est effectué aux chambres dans la zone d'éclosion.
Oui	Non	S.O.	Le LHC évite les repas en commun ou prévoit des heures de repas différentes pour chaque cohorte et assure la distanciation physique.
Oui	Non	S.O.	Les clients et les membres du personnel qui sont symptomatiques n'utilisent pas les cuisines ou les salles à manger, et s'isolent.
Oui	Non	S.O.	Seuls les clients en santé d'une même cohorte utilisent la cuisine et la salle à manger et les périodes de repas sont échelonnées pour minimiser le nombre de clients présents dans la salle en même temps.
Oui	Non	S.O.	La cuisine et la salle à manger sont nettoyées et désinfectées entre chaque utilisation par des groupes différents, si possible et au moins deux fois par jour durant une éclosion et dès qu'elles sont visiblement sales.



6.3 Utilisation de salles de bains communes

Oui	Non	S.O.	Une salle de bains distincte est mise à la disposition de chaque groupe de clients si possible.
Oui	Non	S.O.	Un horaire d'utilisation de la salle de bains est établi pour les activités d'hygiène (p. ex., se laver, prendre un bain ou une douche, se brosser les dents et se raser) afin que les clients puissent rester aussi éloignés que possible les uns des autres lorsqu'ils sont dans la salle de bains.
Oui	Non	S.O.	Un client symptomatique utilise une salle de bains fréquentée par un autre groupe uniquement lorsqu'il n'y a personne d'autre (peut porter un masque s'il le tolère pour les symptômes respiratoires).
Oui	Non	S.O.	Les salles de bains communes sont nettoyées et désinfectées entre chaque utilisation par des groupes différents de clients, si possible, en particulier après leur utilisation par des clients symptomatiques, et au moins deux fois par jour lorsqu'elles sont visiblement sales.

7 - Communications

7.1 Sensibilisation à l'éclosion en cours

Oui	Non	S.O.	Les clients et les membres de leur famille, les membres du personnel et les visiteurs sont informés de l'existence d'une éclosion et des mesures mises en œuvre.
Oui	Non	S.O.	Les membres de la famille/tuteurs légaux (p. ex., le Bureau du Tuteur et curateur public) sont informés du fait que les clients sont malades, le cas échéant.
Oui	Non	S.O.	Des affiches ont été installées dans le LHC afin d'indiquer la présence d'une éclosion.

Des affiches ont été installées pour diffuser des messages clés, dont ce qui suit :

<p>Déclarer les cas de maladie aux superviseurs ou employeurs.</p> <p>Se tenir à au moins deux mètres de distance des autres.</p> <p>Se laver souvent les mains¹⁸.</p> <p>Éviter de se toucher le visage.</p> <p>Pratiquer l'étiquette respiratoire – tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans sa manche, puis se laver les mains²⁴.</p>	<p>Porter un masque médical bien ajusté, si toléré (durant les éclosions d'infections respiratoires).</p> <p>ÉPI accessible (respirateurs N95, masques médicaux, blouses, gants, protections oculaires).</p> <p>Quand et où les précautions contre les contacts ou contre les contacts et l'exposition aux gouttelettes sont nécessaires dans le LHC.</p>
--	---

Oui	Non	S.O.	Les fournisseurs de soins de santé qui travaillent auprès des clients sont au courant de l'éclosion.
-----	-----	------	--

7.2 Avis à l'établissement d'accueil

Oui	Non		Les services médicaux d'urgence (SMU) sont informés de l'éclosion s'ils doivent transporter un client.
-----	-----	--	--

7.3 Communications avec le bureau de santé publique

Oui	Non		Un plan a été établi afin de fournir des mises à jour quotidiennes ou régulières au BSP local.
-----	-----	--	--



7.4 Communications concernant les membres du personnel malades ou exposés

Oui	Non	Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) est informé conformément aux exigences de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST) ²⁵ .
Oui	Non	La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) est avisée de tout membre du personnel malade.
Oui	Non	Le comité mixte sur la santé et la sécurité au travail ou le représentant de la santé et de la sécurité au travail du LHC est avisé de l'éclosion et de tout membre du personnel malade ou exposé.

8 - Avis de fin d'éclosion

8.1 Critères à respecter pour donner un avis de fin d'éclosion

Oui	Non	Le médecin-hygéniste ou une personne désignée (du BSP local), en collaboration avec l'EGE du LHC, établit quand donner un avis de fin d'éclosion, en tenant compte de la période de transmissibilité et d'incubation de l'agent infectieux et de l'épidémiologie de l'éclosion.
Oui	Non	Le LHC consulte le BSP avant de déterminer que des personnes sont rétablies et peuvent cesser leur isolement.
Oui	Non	Il est recommandé au LHC de consulter l'EGE et le BSP local au sujet des repas, des activités et de l'avis de fin d'éclosion.

Références

1. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Liste de vérification en matière de prévention et de contrôle des infections dans les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite* [En ligne], 1^{re} révision, Toronto (Ontario), Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024 [cité le 3 oct. 2024]. Disponible à : https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/I/2023/ipac-checklist-ltrh.pdf?&sc_lang=fr
2. Ontario. Ministère de la Santé. *Recommandations pour la prévention et le contrôle des éclosions dans les établissements et les lieux d'hébergement collectif, 2024* [En ligne], Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024 [cité le 5 novembre 2024]. Disponible à : <https://www.ontario.ca/fr/page/normes-de-sante-publique-de-lontario-exigences-relatives-aux-programmes-aux-services-et-la> (consulter le document *Recommandations pour la prévention et le contrôle des éclosions dans les établissements et les lieux d'hébergement collectif*, dans la section Documents de référence des Normes de santé publique de l'Ontario)
3. Ontario. Ministère de la Santé. *Normes de santé publique de l'Ontario : exigences relatives aux programmes, aux services et à la responsabilisation – Protocole concernant les maladies infectieuses. Annexe 1 : Définitions de cas et information propre à chaque maladie. Respiratory infection outbreaks in institutions and public hospitals* [En ligne]. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024 [cité le 5 novembre 2024]. Disponible à : <https://www.ontario.ca/fr/page/normes-de-sante-publique-de-lontario-exigences-relatives-aux-programmes-aux-services-et-la> (consulter l'annexe 1 du document *Respiratory infection outbreaks in institutions and public hospitals* [en anglais seulement], sous la lettre « R » dans le Protocole concernant les maladies infectieuses des Normes de santé publique de l'Ontario)
4. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Ressources sur la COVID-19 à l'intention des lieux d'hébergement collectif* [En ligne], Toronto (Ontario), Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024 [cité le 3 oct. 2024]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus/congregate-living-settings-resources>
5. Ontario. Ministère de la Santé. *Localisateur de bureau de santé publique* [En ligne], Toronto (Ontario), Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024 [cité le 3 oct. 2024]. Disponible à : <https://www.phdapps.health.gov.on.ca/phulocator/fr/Default.aspx>
6. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Pratiques exemplaires en matière de prévention de la transmission des infections aiguës des voies respiratoires dans l'ensemble des établissements de santé* [En ligne], Toronto (Ontario), Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024 [cité le 28 octobre 2024]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/A/24/acute-respiratory-infection-transmission.pdf?la=fr>
7. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Prévention et contrôle des infections* [En ligne], Toronto (Ontario), Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024 [mis à jour le 7 mai 2024; cité le 8 oct. 2024]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/health-topics/infection-prevention-control>
8. Ontario. Ministère de la Santé. *Outil de dépistage de la COVID-19 pour les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite* [En ligne], version 13, Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022 [cité le 8 oct. 2024]. Disponible à : <https://files.ontario.ca/moh-covid-19-screening-tool-long-term-care-homes-retirement-homes-fr.pdf>
9. Ontario. Ministère de la Santé. *Calendriers de vaccination financée par le secteur public en Ontario*, Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022. Disponible à : <https://www.ontario.ca/files/2024-01/moh-publicly-funded-immunization-schedule-fr-2024-01-23.pdf>
10. Centers for Disease Control and Prevention (CDC), National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH). *Personal protective equipment use tracking tools: personal protective equipment burn rate calculator* [En ligne], Atlanta (Géorgie), 2021 [modifié le 8 mai 2023; cité le 8 oct. 2024]. Disponible à : <https://www.cdc.gov/niosh/healthcare/hcp/pandemic/ppe-burn-rate-calculator.html>
11. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Mettre l'ÉPI complet* [vidéo en ligne], Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021 [cité le 8 oct. 2024], 2 min. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/videos/i/2021/ipac-fullppe-on>
12. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Enlever l'ÉPI complet* [vidéo en ligne], Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021 [cité le 8 oct. 2024], 1 min. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/videos/i/2021/ipac-fullppe-off>
13. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Performing a Risk Assessment Related to Routine Practices* [En ligne], Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012 [cité le 8 oct. 2024]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/r/2012/rpap-risk-assessment.pdf>

14. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Étapes recommandées : Comment mettre un équipement de protection individuelle (ÉPI) / Comment enlever un équipement de protection individuelle (ÉPI)* [En ligne], Toronto (Ontario), Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024 [cité le 4 déc. 2024]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/ipac/ppe-recommended-steps.pdf?la=fr>
15. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial sur les maladies infectieuses. *Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé*, 3^e éd., Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012. Disponible à : https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/B/2012/bp-rpap-healthcare-settings.pdf?sc_lang=fr
16. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Ne transmettez pas votre toux* [En ligne], Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012 [cité le 8 oct. 2024]. Disponible à : https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/C/2013/clincial-office-cough-signage.pdf?sc_lang=fr
17. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Hygiène des mains* [En ligne], Toronto (Ontario), Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2023 [cité le 8 oct. 2024]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/fr/health-topics/infection-prevention-control/hand-hygiene>
18. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial sur les maladies infectieuses. *Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé* [En ligne], 3^e édition, Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018 [cité le 8 oct. 2024]. Disponible à : <http://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/B/2018/bp-environmental-cleaning.pdf?la=fr>
19. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) dans les immeubles et COVID-19* [En ligne], 2^e révision, Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022 [modifié en septembre 2022; cité le 8 oct. 2024]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/ipac/2020/09/covid-19-hvac-systems-in-buildings.pdf?la=fr>
20. Agence de la santé publique du Canada. COVID-19 : *Guide de ventilation des espaces intérieurs pendant la pandémie* [En ligne], Ottawa (Ontario), gouvernement du Canada, 2022 [modifié le 5 juill. 2022; cité le 8 oct. 2024]. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation/guide-ventilation-espaces-interieurs-pandemie-covid-19.html>
21. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *L'utilisation de dispositifs portatifs de filtration d'air et la transmission de la COVID-19* [En ligne], 1^{re} révision, Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022 [cité le 8 oct. 2024]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/ipac/2021/01/faq-covid-19-portable-air-cleaners.pdf?la=fr>
22. Agence de la santé publique du Canada. *Utilisation de la ventilation et de la filtration pour réduire la transmission par aérosols de la COVID-19 dans les établissements de soins de longue durée* [En ligne], Ottawa (Ontario), gouvernement du Canada, 2021 [modifié le 12 avr. 2021; cité le 8 oct. 2024]. Disponible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation/guide-ventilation-esld-pandemie-covid-19.html>
23. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Pleins feux sur : Regroupement en cohorte des résidents lors d'éclosions dans les lieux d'hébergement collectif* [En ligne], 2^e éd., 2^e révision, Toronto (Ontario), Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022 [cité le 8 oct. 2024]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/cong/2020/06/focus-on-cohorting-outbreaks-congregate-living-settings.pdf?la=fr>
24. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). *Scénarios de regroupement en cohorte des résidents* [En ligne], Toronto (Ontario), Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024 [cité le 8 oct. 2024]. Disponible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/S/24/scenarios-for-resident-cohorting.pdf>
25. Ontario. Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. *Les maladies respiratoires virales et la Loi sur la santé et la sécurité au travail* [En ligne], Toronto (Ontario), Imprimeur du Roi pour l'Ontario, vers 2012-2023 [modifié le 19 oct. 2023; cité le 8 oct. 2024]. Disponible à : <https://www.ontario.ca/fr/page/les-maladies-respiratoires-virales-et-la-loi-sur-la-sante-et-la-securite-au-travail>

Modèle proposé pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Les éclosions dans les lieux d'hébergement collectif : préparatifs, prévention et gestion, 2^e révision. Toronto (Ontario), Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025.

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter santepubliqueontario.ca.

Historique des publications

Date de publication : 2023

1^{re} révision : janvier 2024

2^e révision : mars 2025

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025